

# Droit de regard

ANNÉE 2, NUMÉRO 2

JUILLET 2005

## DANS CE NUMÉRO :

Le mot du président	1
L'étude de Trèves	1
La revue de presse	2
Les rendez-vous européens du CNP	2
Suite des rendez-vous européens	2
Les projets et initiatives du CNP en 2004 et 2005	3
Ce qu'il faut savoir sur le CNP	3
Le calendrier du CNP en 2004 et 2005	4

*La lettre du Conseil National des Programmes*

*Tirage: 500 exemplaires*

*Rédaction:*

*Carole Kickert; Nathalie Reiles*

## Le rôle d'un régulateur

### Le mot du président

*Au Luxembourg, le contrôle des médias audiovisuels incombe au CNP.(...) Pour le référendum, le CNP n'a rien entrepris et ne fait aucun contrôle. « Nous n'en avons tout simplement pas les moyens », regrette Carole Kickert, la responsable du CNP. Toutefois, le Conseil a lors, de sa dernière réunion plénière, exprimé son vœu de voir discuté le traité constitutionnel « de manière aussi controversée que possible ».*

Les propos de Josée Hansen dans le Land du 10 juin 2005 ne reflètent pas exactement la situation du moment. S'il est vrai que, hélas, le CNP ne peut se permettre de conduire régulièrement des relevés journaliers sur la question de l'équilibre dans les programmes audiovisuels,- faute de moyens budgétaires et de personnel,- il ne saurait être question d'un immobilisme

au sein du Conseil. En effet, après la réunion plénière à laquelle Mme Hansen fait référence, le CNP a contacté à plusieurs reprises le Ministre délégué aux Affaires étrangères « afin de s'informer sur la couverture médiatique du référendum tout en souhaitant qu'une large participation de la société civile soit assurée lors de différents événements médiatiques. »

D'autre part, si le CNP n'a été retenu ni dans l'organisation ni dans le panel des orateurs lors de l'organisation d'une conférence par la présidence luxembourgeoise sur la régulation dans le domaine des médias, le Ministre délégué aux Communications, Jean-Louis Schiltz, qui avoue n'avoir pas, à l'heure actuelle, de position arrêtée

sur la régulation future de l'audiovisuel, aurait peut-être pu s'inspirer de l'une ou l'autre idée que le CNP a d'ailleurs fixées depuis 2003 dans son papier de positionnement aux orientations pour une nouvelle loi.

Tout comme pour d'autres travaux en cours que vous, lecteur, allez découvrir sur les pages qui suivent.



Walter DE TOFFOL

*Le président du CNP*

### Studie über die Luxemburger Medienlandschaft- Endphase einer Zusammenarbeit mit der Universität Trier

Wohl war besagte Studie schon Anfang 2005 fertiggestellt, der Diskussionsprozess mit dem Presserat und den betroffenen Medien sowie deren Rückmeldungen zog sich aber hin. Und dies ist auch gut so, denn schließlich handelt es sich um ein Dokument, das nach Lektüre nicht in der Schublade verschwinden, jedoch als Arbeits- und Diskussionsdokument genutzt werden soll. Ziel des CNP ist es, die Existenz des darin ausgearbeiteten Verhaltenskodex für Funkmedien im neuen Mediengesetz verankert zu sehen, als das Dokument auf welches der CNP sich basiert, um seine Arbeit im Bereich der Regulierung wahrzunehmen. Der Kodex ist zusammengesetzt aus 18 universal anerkannten Richtlinien. Sehr erfreut ist der CNP über die Tatsache, dass der Presserat denselben Kodex in seinen Überlegungen zu einer Neuausgabe des Presseratskodex berücksichtigt.

*Die komplette Studie kann im CNP- Sekretariat angefordert werden.*

Conseil National des Programmes

2, circuit de la Foire

L-1347 Luxembourg

Téléphone: ++352/478-2066

Fax: ++352/478-2073

Courriel: carole.kickert@cnp.etat.lu

## La revue de presse

« Votre prédécesseur, François Biltgen, avait déjà élaboré un certain nombre d'idées de réforme très concrètes, notamment l'autorité de régulation, l'actuelle Commission nationale des programmes, qu'il voulait réorganiser en ARI, autorité de régulation indépendante. En préparation de cet avant-projet de loi, un certain nombre de colloques avaient eu lieu à Mondorf. Est-ce que ces idées sont remises en cause? »

« Je dois encore me faire mon opinion dans les semaines et mois à venir. Il faut dire que les urgences de la présidence européenne ne m'ont pas encore laissé le temps de m'y pencher. »

Jean-Louis Schiltz, ministre compétent lors d'une interview publiée au LAND du 29 avril 2005



« Tom Kriepps, du CNP, est pour sa part persuadé que les médias ont un rôle positif à jouer dans l'illustration de la problématique. La manière dont certains sujets ont toutefois été traités ne laisse pas entrevoir de véritable volonté d'aller dans cette direction. Tom Kriepps juge au contraire que les commentaires souvent tendancieux à l'égard des demandeurs d'asile africains est en train de prendre des proportions alarmantes. Si cette question est suivie de près par le CNP, cet organe consultatif déplore ne pas pouvoir intervenir, faute de pouvoir se saisir lui-même. Il suffirait pourtant que les concernés saisissent le Conseil qui n'attend que cette opportunité pour pouvoir lancer le débat. »

« Black is black », article publié au WOXX du 13 mai 2005

## Les rendez-vous européens du CNP

La Commission européenne convoque les présidents des autorités de régulation, mars 2005

### Les régulateurs européens face aux émissions incitant à la haine

Cette rencontre au plus haut niveau s'est avérée nécessaire suite aux dérapages des chaînes libanaise et iranienne diffusées via le satellite Eutelsat Hotbird en Europe, Al Manar et Sahar 1, interdites par les autorités françaises pour incitation répétée à la haine raciale. Ces chaînes ayant essayé par la suite de transmettre par d'autres voies satellitaires européennes, les autorités françaises ont interpellé la Commissaire Reding afin d'essayer de résoudre le problème au niveau européen.

Dans son intervention à Bruxelles, le CNP a plaidé pour une collaboration rapprochée des autorités de régulation dans ce domaine. Cette collaboration aurait fonctionné au Grand-Duché, a remarqué le président du CNP avec une mise au point de la situation luxembourgeoise entre les responsables du CNP et du Service des Médias (SMC) du gouvernement. D'autre part, le système luxembourgeois prévoit que le SMC soit informé à tout moment sur les changements (nouvelles chaînes ou arrêt de

signal) sur les satellites ASTRA à fréquence luxembourgeoise.

Pour sa part, le président du CSA français, Dominique Baudis a mis l'accent sur une certaine asymétrie en Europe. D'un côté, une licence aurait une influence sur l'Europe entière alors qu'il incombe à un seul régulateur de la lui enlever. Selon lui, un tel retrait d'autorisation devrait valoir partout.

M. De Toffol, tout en comprenant le souci majeur des autorités françaises, a cependant mis en garde devant une uniformisation des critères à travers l'Europe. Certaines différences culturelles et historiques ne devraient pas être perdues de vue.

Que l'incitation à la haine soit par ailleurs un phénomène condamnable par tous et partout, tout le monde s'accorde à le dire ; ainsi, il a été rappelé à Bruxelles que le droit communautaire interdit clairement les émissions incitant à la haine. Ceci s'applique aussi dans le cas des radiodiffuseurs des pays tiers si ceux-ci utilisent une fréquence, une capacité satellitaire ou une liaison montante vers un satellite relevant d'un Etat membre.

Un échange régulier d'informations entre les régulateurs semble donc indispensable et le seul moyen efficace dans ce domaine très technique et difficilement contrôlable ; tous les régulateurs ont exprimé le souhait d'avoir des entrevues plus régulières à

des entrevues plus régulières à ce niveau. Dans cette optique, le CNP s'est rallié à la proposition du groupe qui est de créer une base de données destinée à la circulation d'informations concernant l'octroi et le retrait de licences ou de conventions par les régulateurs.

D'autre part, et comme l'a formulé le régulateur belge, il y a lieu de rappeler régulièrement, aux éditeurs de service radio et télé *locaux*, de traiter avec pondération et rigueur les sujets susceptibles d'alimenter des tensions au sein de la population ou d'entraîner des attitudes de rejet ou de xénophobie.



MM Walter De Toffol, Tom Kriepps et Guy Goedert du CNP avec une délégation du « Medienrat der Landesmedienanstalt Schleswig-Holstein »

### *Suite de « Les rendez-vous européens »*

Les instances de régulation de l'audiovisuel se rencontrent à Sarajevo, mai 2005

C'est ainsi qu'est née l'EPRA, l'*Euro-pean Platform of Regulatory Authorities* ([www.epra.org](http://www.epra.org))

### **Les 10 ans de l'EPRA- l'anniversaire du forum des régulateurs sous le signe des grands défis futurs**

*Les débuts modestes consistaient en une initiative d'un petit groupe d'experts en matière de législation des médias ; aujourd'hui, on parle d'une plate-forme de discussion regroupant 49 instances de régulation de l'audiovisuel émanant de l'Europe et ailleurs (pays baltes, Moyen-Orient).*

Au début des années 90, le Conseil de l'Europe avait créé un programme de coopération et d'assistance pour l'Europe centrale et de l'est afin d'aider ces pays à mettre sur pied une législation dans le domaine des médias à la hauteur des exigences d'une Europe démocratique pluraliste.

L'expérience des experts, sept à l'époque, provenant de plusieurs pays de l'Ouest, a démontré qu'un réseau de tous les régulateurs existants dans les années 90, s'avérait nécessaire.

La conclusion principale de la première rencontre a en même temps servi de fil rouge aux discussions qui allaient suivre au sein de la plate-forme : beaucoup de régulateurs avaient du mal à accepter l'approche très théorique des représentants des gouvernements au sein du Comité de contact sur la

**« La question principale concerne le fonctionnement futur de la régulation. »**

Directive Télévision dans Frontières face aux problèmes pratiques que rencontrent les régulateurs dans leur travail quotidien. L'exemple des chaînes télévisées incitant à la haine raciale est poignant à cet égard.

Si le sujet est discuté à l'heure actuelle au

niveau de la Commission européenne avec les régulateurs des pays membres de l'UE, il s'agit d'un tout autre débat que

celui mené au sein de l'EPRA, où les éléments de nature politique doivent faire place à la concrétisation d'initiatives pour affronter la problématique, telles que l'instauration de points de contacts dans chaque autorité ainsi que la mise en place d'un groupe de travail paneuropéen des régulateurs sous l'égide de la Commission européenne.

Pas d'anniversaire sans perspectives futures : la question principale concerne le fonctionnement futur de la régulation. Faudra-t-il des organes s'occupant de la régulation aussi bien de contenu que de la compétition sur le marché audiovisuel ? Comment trouver, d'autre part, un contrepoids aux lois de ce marché convoité (sur les effets de la publicité croissante, p.ex.) ?

Des défis qui sont d'actualité aussi au Grand-Duché, avec toujours la réforme de la loi sur les médias électroniques annoncée depuis un certain temps....

## **Les projets et initiatives du CNP en 2004 et 2005**

### **1. L'éducation aux médias**

Lors d'une entrevue avec Madame la Ministre de l'Education Nationale, Mady Delvaux a conféré au CNP la mission de mettre sur pied des cours d'éducation aux médias dans la formation professionnelle continue des enseignants. Une des revendications du CNP, suite à son colloque sur ce sujet, étant devenue réalité, le Conseil a contacté de suite son partenaire allemand, la LfM (Landesanstalt für Medien, Nordrhein-Westfalen), dont une des missions consiste en la transmission d'un maximum d'informations en matière d'éducation aux médias. D'autre part, et avec le soutien de Mme Francine Coccard (finalisant un master en pédagogie des médias), le CNP a su obtenir le concours d'un second partenaire de renommée dans le domaine.

Il s'agit de l'Université de Paderborn, contribuant, elle aussi, au cycle de formation qui débutera avec la rentrée scolaire de septembre 2005. Pour de plus amples informations sur le programme prévu, prière de contacter Mme Pascale Petry du SCRIPT au Ministère de l'Education.

### **2. L'accès aux informations de base des personnes malentendantes**

La problématique de l'accès aux médias, en l'occurrence les programmes d'informations télévisées, des personnes malentendantes, a déjà été amorcée avec le Service des personnes handicapées du Ministère de la Famille et ce en 2004. Entre-temps le CNP, ensemble avec les associations regroupant et défendant les intérêts des

personnes malentendantes, a poursuivi ses recherches afin de dénicher les possibilités éventuelles d'une introduction d'un système adapté permettant cet accès tant désiré par, approximativement, 15.000 personnes concernées au Grand-Duché.

Récemment, le CNP a rencontré des consultants français et néerlandais, ayant eux-mêmes développé des systèmes de sous-titrage e.a. pour les chaînes télévisées ZDF, ARTE, France2, France3 et France5. Les prochains pas consisteront en une présentation de tels systèmes aux services ministériels ainsi qu'aux opérateurs concernés. La réalisation d'une telle idée s'inscrit dans le cadre des initiatives analogues prises dans les pays limitrophes, qui, dans la logique européenne du « must carry », ont d'ores et déjà adopté des solutions afin de garantir l'accès aux programmes télévisés pour personnes malentendantes.

### **Responsables de la publication:**

*Le bureau exécutif du CNP:*

Président:

*M. Walter DE TOFFOL*

*(CLAE)*

Vice-présidents:

*M. Tom KRIEPS (POSL)*

*M. Robert SOISSON*

*(CNDE,*

*Coalition nationale pour les droits  
de l'enfant)*

Bureau élargi:(selon règlement interne)

*Mme Claude WOLF (Conseil national des  
femmes)*

*MM Jeannot CLEMENT (UGDA)*

*Patrick ERNZER (Chambre de commerce)*

*Guy GOEDERT (ULC)*

*Marc HENGEN (CARITAS)*

Secrétariat:

*Mme Carole KICKERT*

*Le Conseil National des Programmes, créé par la loi sur les médias électroniques de 1991, est l'organe qui conseille le gouvernement en matière de surveillance des programmes audiovisuels sous licence luxembourgeoise. Par ailleurs, il est chargé de soumettre des propositions relatives à un contenu équilibré pour les programmes de radio socioculturelle ainsi que d'élaborer des idées en vue d'assurer un choix accru et équilibré en éléments de programmes radio et télé pour le public résident.*

*Toute personne ou organisation qui s'estiment lésées par un contenu audiovisuel, - dans la mesure où ce dernier peut porter atteinte à la protection des mineurs ou à la dignité de l'homme ( race, opinion, religion ou nationalité) ou bien qu'il comporte des éléments de pornographie -, peut porter plainte auprès du CNP. Ce dernier analyse le dossier et donne son avis.*

*Le CNP se compose de 25 membres, délégués pour 5 ans par les organisations les plus représentatives de la vie sociale et culturelle du pays.*

*Au printemps 2002, le CNP a débuté son troisième mandat.*

## **Le calendrier du CNP (2004- juin 2005)**

### **2004:**

- Entrevues diverses avec les opérateurs de l'audiovisuel luxembourgeois
- Participation aux 2 réunions du groupe de haut niveau des responsables des autorités de régulation dans le domaine de la radiodiffusion à Bruxelles,
- Participation aux 2 réunions annuelles des régulateurs européens de l'EPRA à Stockholm et à Istanbul
- Entrevues avec des hauts responsables de l'Université de Luxembourg au sujet du développement de l'éducation aux médias au Grand-Duché de Luxembourg
- Entrevue avec les responsables du Service pour personnes handicapées du Ministère de la Famille au sujet de l'accès à l'information pour personnes malentendantes
- Entrevues régulières avec la section « Medienwissenschaft » de l'Université de Trèves

### **Les rendez-vous fixes en 2004**

6 réunions plénières  
17 réunions du bureau élargi  
4 réunions de groupes de travail

### **Les rendez-vous fixes en 2005**

3 réunions plénières  
5 réunions du bureau élargi  
2 réunions de groupes de travail

### **2005 (jusqu'en juin):**

- Entrevue avec des hauts fonctionnaires luxembourgeois et français concernant la problématique de la diffusion d'émissions télévisées incitant à la haine raciale
- Participation à la réunion des directeurs et présidents des autorités de régulation concernant cette même problématique à Bruxelles, suite à une invitation de la Commission
- Entrevues avec des représentants des 3 chaînes radio et télé principalement concernées par le 2e volet de l'étude sur le paysage médiatique luxembourgeois
- Participation à la réunion fêtant les 10 ans de l'EPRA à Sarajevo
- Lancement d'un programme de formation continue pour personnel enseignant en matière d'éducation aux médias, initiative prise ensemble avec le Min. de l'Education Nationale

